



Directive d'application de la loi et du règlement sur l'énergie

Bases légales

Loi sur l'énergie - LEn L2 30

Règlement d'application de la loi sur l'énergie - REn L 2 30.01

Loi sur les constructions et les installations diverses - LCI L 5 05

Règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses - RaLCI L 5 05.01

Introduction

La présente directive précise les modalités d'application de la loi sur l'énergie et de son règlement. Des dispositions spécifiques s'appliquent d'une part aux projets constructifs et techniques, d'autre part aux bâtiments en exploitations.

Documents de références

Les documents de référence correspondant à ces différents cas de figure sont annexés à la présente directive et sont les suivants :

- Projets d'aménagement du territoire ;
- Projet de construction, de rénovation et de transformation de bâtiment ;
- Projet d'installations techniques ;
- Calcul de l'indice de dépense de chaleur du bâtiment ;
- Grands consommateurs au sens de l'art. 6 al.15 LEn ;
- Demande de subvention.

Site WEB www.ge.ch/energie